DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 24 septembre 2026

OBJET : Redevance occupation domaine public

20260047

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANCOIS, Maire

Etaient présents : BRIERE Matthieu, BUFFONE Ennio, COLLIN Catherine, CONDAMIN Delphine, DUPIN Nicole, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FAYE Pascale, FRANÇOIS Christine, HERVIS Jean-Pierre, JACQUES Florence, LACHENAL Geneviève, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

Pouvoir : DELACOURT Marc à FRANÇOIS Christine, FRANÇOIS Philippe à FAURE Sébastien

Secrétaire de Séance : DUPLAN Véronique

Date de convocation du Conseil : 16 septembre 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 19
Nombre de conseillers
Présents : 17
Pouvoirs : 2

Vu le Code Général de la Propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'un redevance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20260924-20260047-DE
Date de réception préfecture : 28/09/2026

- FIXE le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 20 € par soirée pour les food trucks proposant des produits sucrés et à 80 € par soirée pour les food trucks proposant des produits salés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 24 septembre 2026

La Maire

Christine FRANÇOIS

MAIRIE DE NEYRON (AIN)

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20260924-20260047-DE
Date de réception préfecture : 28/09/2026